

PACICC

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

1988-2008

Deux décennies de protection
pour les Canadiens titulaires
d'une police d'assurance habitation,
automobile ou entreprise



Rapport annuel
2008

La SIMA en bref en 2008

À la fin de 2008, les liquidations de sociétés d'assurance ayant nécessité l'intervention de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) étaient pour la plupart bien avancées. Seulement 172 demandes d'indemnité connues n'avaient pas encore été réglées. En 2008, la SIMA a versé des indemnités totalisant 1 570 435 \$ à 60 titulaires de police ou en leur nom. Depuis sa création en 1988, elle a versé près de 105 millions de dollars à environ 10 000 titulaires de police ou en leur nom.

La SIMA couvre la majorité des demandes d'indemnité présentées en vertu de la plupart des polices émises par des sociétés d'assurances IARD. Les polices non couvertes sont de nature particulière, comme des polices d'assurance maritime, d'assurance aviation et d'assurance contre les détournements. La SIMA indemnise les titulaires de police jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par sinistre admissible (300 000 \$ pour les demandes d'indemnité touchant des biens meubles) et rembourse les primes non acquises jusqu'à concurrence de 700 \$ (70 % de 1 000 \$).

Énoncé de mission

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2008

- Inscription de la réforme de la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LLR) au plan d'action politique de l'administration fédérale. Les changements proposés faciliteraient la gestion des cas d'insolvabilité dans l'industrie de l'assurance pour la SIMA, ses membres, les liquidateurs et les organismes de réglementation.
- Présentations au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et au ministère fédéral des Finances, en partenariat avec Assuris, décrivant les principales modifications proposées à la LLR.
- Publication et distribution aux membres et à d'autres parties prenantes d'une étude de cas sur la faillite de Maplex General Insurance Company. Cette étude était le deuxième titre de la collection « La faillite chez les assureurs ».
- Amélioration et actualisation de l'énoncé de politique d'investissement de la SIMA approuvé par le Conseil d'administration pour faire suite aux nouvelles modalités de gestion des investissements qui régissent le Fonds d'indemnisation.

Table des matières

Message de la présidente du conseil . . .	2	Sociétés membres de la SIMA	25
Message du président et directeur général	5	Conseil d'administration de la SIMA	28
Contexte opérationnel	9	Personnel et coordonnées de la SIMA	29
Gestion du risque d'entreprise	16	Organismes de réglementation des assurances au Canada	30
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière	18		



La SIMA vient de clore avec succès sa vingtième année d'activité. Je constate avec satisfaction que, parmi nos 200 et quelques assureurs membres, nous n'avons à déplorer aucun cas d'insolvabilité en 2008. Preuve du succès de la SIMA, il y a eu depuis sa création une réduction marquée des préoccupations exprimées par le public et par les médias à l'égard de la capacité de notre industrie à régler les demandes d'indemnité légitimes.

Cette amélioration est en partie attribuable à notre intervention rapide dans la liquidation d'une douzaine d'assureurs membres au cours de nos deux décennies d'existence.

L'exercice 2008 a été une année de transition marquée par l'amorce d'une nouvelle période d'accroissement du risque d'insolvabilité. Plusieurs années de saine rentabilité et de croissance du capital ont en effet connu une fin abrupte en 2008 à cause d'une forte augmentation du coût des sinistres et d'importantes pertes de placement. À l'automne 2008, le Fonds monétaire international décrivait la crise du crédit comme « la crise la plus grave sur les marchés financiers [...] depuis les années 30 ». Tout au long de 2008, la SIMA a exprimé son inquiétude face aux répercussions du repli du cycle de l'assurance.

Nous avons de surcroît encouragé nos membres, les organismes de surveillance de la solvabilité et d'autres parties prenantes à prendre des mesures vigoureuses pour préserver la santé financière de notre industrie.

Par leur effet conjugué, la crise internationale du crédit et, surtout, le passage en phase descendante du cycle de l'assurance ont créé une conjoncture difficile pour nos sociétés d'assurance membres. En cette période hors du commun, nous avons pris activement des mesures pour réduire tout risque financier menaçant de façon significative notre capacité d'intervention en cas d'insolvabilité d'un assureur membre. Nous avons de surcroît encouragé nos membres, les organismes de surveillance de la solvabilité et d'autres parties prenantes à prendre des mesures vigoureuses pour préserver la santé financière de notre industrie.

La préparation a été et demeurera la grande priorité de la SIMA. Nous avons fait des placements prudents et avons de solides liquidités. Chacun des enjeux prioritaires auxquels nous nous sommes attaqués au cours des dernières années a renforcé notre position. Nous nous sommes notamment employés à améliorer notre gouvernance, à consolider notre capacité financière, à améliorer la couverture et les indemnités accordées et à mieux comprendre et gérer nos risques d'entreprise. La SIMA est maintenant bien équipée pour intervenir en cas de besoin.

Amélioration des pratiques de liquidation

Au cours du dernier exercice, la SIMA a élargi la portée de son travail de préparation en préconisant une réforme de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*. Cette législation fédérale archaïque régit la liquidation des sociétés d'assurance et des banques au Canada. Nous avons obtenu l'appui de décideurs clés au ministère des Finances et de membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il s'agit d'un processus de longue haleine, mais nous sommes confiants que le leadership que nous exerçons en partenariat avec Assuris commence à créer un mouvement en faveur d'une réforme.

Plusieurs des modifications proposées s'appuient sur l'expérience que la SIMA a acquise au cours des deux dernières décennies en apportant son soutien administratif et financier à la liquidation d'une douzaine d'assureurs IARD. Nous sommes confiants que les changements recommandés rendraient le processus de liquidation plus efficace et moins incertain pour les diverses parties prenantes.

Actuellement, la Loi sur les liquidations et les restructurations n'est pas adaptée aux difficultés et aux risques associés à l'insolvabilité d'un conglomérat financier.

Dans le cadre de plusieurs liquidations, par exemple, il a fallu déployer des efforts considérables pour établir que les primes non acquises placées en fiducie faisaient partie de l'actif de l'assureur insolvable. Une clarification de la législation s'impose donc. Les législateurs pourraient en outre améliorer le processus de liquidation en accordant aux liquidateurs désignés par le tribunal les pouvoirs nécessaires pour obtenir les dossiers des assureurs insolubles qui contiennent de l'information essentielle et qui sont détenus par des fournisseurs de services externes. De même, on accélérerait le processus de liquidation en protégeant davantage les liquidateurs après leur libération par le tribunal.

La *Loi sur les liquidations et les restructurations* passe totalement sous silence le rôle des fonds de garantie comme la SIMA dans le cadre des liquidations, car à l'époque de son adoption, de tels fonds n'existaient pas. Or, de nos jours, les fonds de garantie sont le plus souvent les principaux créanciers des institutions financières mises en liquidation. La législation devrait par conséquent les autoriser à agir comme inspecteurs dans le cadre des liquidations qu'ils financent. Pour que la législation demeure en phase avec l'évolution rapide du secteur financier, la SIMA recommande enfin qu'elle fasse l'objet du même genre de révision périodique que la législation fédérale sur la faillite et l'insolvabilité.

Le gouvernement fédéral pourrait adopter assez facilement bon nombre des modifications recommandées par la SIMA. Par ailleurs, la SIMA et les fonds de garantie des assureurs vie et des institutions de dépôt ont formulé une autre recommandation tout aussi importante, mais dont l'application sera beaucoup plus complexe. Elle concerne les changements à apporter pour que le cadre législatif canadien sur l'insolvabilité soit efficace en cas de faillite d'un conglomérat financier exerçant des activités au Canada. Actuellement, la *Loi sur les liquidations et les restructurations* n'est pas adaptée aux difficultés et aux risques associés à l'insolvabilité d'un tel conglomérat.

Communication de l'information financière des sociétés d'assurance

La SIMA continue de préconiser une meilleure communication de l'information financière des sociétés d'assurance au public. Plus particulièrement, les assureurs supervisés par les provinces sont soumis à des exigences d'information financière moins rigoureuses que la norme imposée aux assureurs à charte fédérale par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), notamment en ce qui a trait à l'étendue de l'information à fournir au public et à la rapidité de publication. De solides arguments pèsent en faveur d'un resserrement des exigences d'information financière. D'abord, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance considère la communication de l'information et la transparence comme d'excellents moyens pour renseigner les consommateurs d'assurance. Ensuite, les normes IFRS – un ensemble évolutif de normes internationales d'information financière dont la mise en œuvre est prévue pour 2011 – favorisent clairement une meilleure communication de l'information.

La SIMA a publié l'an dernier une étude sur la société Maplex, un assureur membre en faillite. Cette étude a fait ressortir qu'une piètre communication de l'information financière avait contribué aux déboires de l'entreprise. Une information déficiente a retardé la décision du surintendant de l'Ontario de liquider l'entreprise, ce qui a par la suite fait grimper les coûts de la liquidation pour les assureurs membres de la SIMA.

Votre conseil d'administration

La composition du conseil d'administration de la SIMA n'a pas changé en 2008, et aucune modification n'est prévue pour 2009. Toutefois, mon mandat de deux ans à la présidence du conseil prenant fin en avril prochain, Robin Spencer d'Aviva Canada a accepté de poser sa candidature à ce poste. J'ai confiance que sous son habile leadership, et avec l'appui de Paul Kovacs et de son équipe de direction, la SIMA continuera d'être bien gouvernée et bien préparée. Ce fut pour moi un honneur d'assumer la présidence du conseil d'administration de la SIMA. En ces temps difficiles pour l'industrie de l'assurance, je crois que notre organisme est plus prêt que jamais à intervenir en cas de liquidation d'un de ses assureurs membres. 🇨🇦



Les 12 à 18 prochains mois ne seront pas de tout repos pour la plupart des assureurs membres de la SIMA. Par leur effet conjugué, la détérioration des résultats techniques, la dégringolade des marchés financiers mondiaux et l'incertitude entourant des décisions politiques et législatives augmentent les risques de difficultés financières de certains assureurs. La SIMA est prête à intervenir en cas de besoin, car elle s'y prépare

activement depuis maintenant cinq ans.

L'expérience nous enseigne qu'au cours des 35 dernières années, en fin de cycle, de trois à cinq assureurs IARD étaient en situation d'insolvabilité. La conjoncture actuelle fait craindre aux plus pessimistes qu'il y aura encore plus de victimes cette fois-ci. Ils invoquent une détérioration marquée au chapitre des sinistres survenus, l'absence de croissance des primes, des décisions défavorables des tribunaux et la chute spectaculaire des marchés financiers. À l'inverse, les plus optimistes se disent rassurés par la forte accumulation de capital des assureurs au cours des dernières

années, par les débats que suscite au sein de l'industrie la discipline de souscription, par les investissements prudents des assureurs et par la surveillance étroite exercée par le BSIF. Le temps nous dira à quel moment l'insolvabilité frappera un membre de notre industrie, mais chose certaine, les risques que cela se produise d'ici un ou deux ans sont nettement plus élevés qu'au cours des dernières années.

Le temps nous dira à quel moment l'insolvabilité frappera un membre de notre industrie, mais chose certaine, les risques que cela se produise d'ici un ou deux ans sont nettement plus élevés qu'au cours des dernières années.

Priorités stratégiques de la SIMA

En sa qualité de fonds de garantie de l'industrie canadienne des assurances IARD, la SIMA demeure vigilante et insiste sur la nécessité de détecter rapidement les problèmes des assureurs et de prendre des mesures correctives appropriées.

D'ici 2011, le plan stratégique de la SIMA insistera sur trois grandes priorités. En 2009, nous nous emploierons à renforcer diverses mesures qui incitent les assureurs à maintenir une saine situation financière.

D'abord, dans le cadre d'un examen des pratiques de réassurance par le BSIF, nous travaillerons à une révision du libellé actuel de la clause d'insolvabilité. Nous ferons également la promotion de mesures destinées à atténuer la réaction en chaîne que pourrait provoquer l'insolvabilité d'un assureur. Nous lancerons enfin une discussion sur les facteurs qui contribuent à une tarification inadéquate – la principale cause d'insolvabilité chez les assureurs – en nous penchant notamment sur les risques d'insolvabilité dans le contexte de la réglementation des tarifs.

En 2010, nous travaillerons à renforcer la surveillance que les provinces exercent sur la solvabilité des assureurs. Nous comparerons les systèmes de surveillance de la

solvabilité des assureurs à charte provinciale et des assureurs à charte fédérale exerçant leurs activités au Canada aux normes recommandées par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. En 2011, nous chercherons à améliorer notre préparation opérationnelle, que nous examinerons en profondeur en fonction de différents scénarios de faillite d'un assureur.

Renforcement des mesures favorisant une saine situation financière

En 2009, nous nous appliquerons à renforcer les mesures prises pour inciter nos assureurs membres à maintenir une saine situation financière. Nous interviendrons sur plusieurs fronts, dont la réassurance, la prévention d'une réaction en chaîne, la tarification et la gouvernance.

Le BSIF procède actuellement à un examen du marché canadien de la réassurance auquel la SIMA participera activement. Les débiteurs de réassurance constituent en général le principal actif d'un assureur en faillite, mais leur recouvrement est toujours problématique en cas de mise en liquidation. Le Conseil de recherche en réassurance fait depuis longtemps figure de leader en recommandant une clause d'insolvabilité modèle. Nous croyons que les réassureurs agréés se conforment à cette recommandation. Nous sommes toutefois d'avis que les organismes qui réglementent la solvabilité des assureurs devraient veiller à ce que tous les contrats de réassurance incluent cette clause modèle. Nous invitons en outre le Conseil de recherche en réassurance à collaborer avec d'autres parties prenantes à la révision du libellé actuel en tenant compte d'autres libellés maintenant utilisés sur différents marchés. La SIMA voit en outre d'un bon œil l'importante discussion amorcée par le BSIF sur un large éventail d'enjeux cruciaux liés à la réassurance. Nous nous réjouissons à la perspective d'éclairer le débat sous l'angle de la réduction des risques d'insolvabilité et du soutien au règlement rapide et équitable d'éventuelles faillites.

En 2009, nous nous appliquerons à renforcer les mesures prises pour inciter nos assureurs membres à maintenir une saine situation financière. Nous interviendrons sur plusieurs fronts, dont la réassurance, la prévention d'une réaction en chaîne, la tarification et la gouvernance.

La SIMA avait commandé une étude sur les mesures à prendre pour éviter que la faillite d'un assureur ne mine la santé financière ou ne provoque l'insolvabilité d'autres sociétés membres. Cette étude est maintenant terminée. Dans de nombreux marchés aux États-Unis, on a contré ce risque de réaction en chaîne au moyen de compensations

fiscales touchant l'impôt sur les primes. La SIMA fera part des résultats de son étude aux ministères provinciaux des Finances et à d'autres parties intéressées. Nous recommanderons qu'en cas de faillite d'un des leurs, nos assureurs membres puissent déduire le montant des cotisations prélevées par la SIMA des impôts sur les primes qu'ils versent aux provinces. La SIMA remettrait par la suite aux provinces, à titre de paiement différé de l'impôt sur les primes, les sommes recouvrées au nom de ses assureurs membres à même l'actif du failli.

En 2007, nous avons réalisé une étude sur les 35 assureurs IARD canadiens ayant fait faillite au cours des 50 dernières années. Notre étude a établi clairement que ces faillites étaient au premier chef imputables à une tarification inadéquate. Mais comment des décisions de tarification peuvent-elles être mauvaises au point d'entraîner une faillite? Quels sont les facteurs qui ont contribué à une tarification aussi catastrophique et à l'insolvabilité de certains assureurs? L'étude que nous publierons en 2009 dans le cadre de la collection *La faillite chez les assureurs* tentera de répondre à ces questions. Elle portera sur différents facteurs, dont les effets de la réglementation des tarifs sur la solvabilité des assureurs.

Nous mettrons en outre la dernière main à une base de données sur la gouvernance des sociétés d'assurance IARD canadiennes. Nous utiliserons les données recueillies pour mieux comprendre le lien entre les pratiques de gouvernance et le risque de déboires financiers de nos sociétés membres.

Renforcement de la surveillance de la solvabilité

En 2010, nous nous attacherons à comparer, d'une part, les systèmes de surveillance de la solvabilité des assureurs canadiens à charte provinciale et à charte fédérale à, d'autre part, la structure commune d'évaluation proposée par l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) dans le document *Common Structure for the Assessment of Insurer Solvency*. Cette comparaison nous indiquera quelles modifications législatives et quelles ressources supplémentaires sont nécessaires pour que les pratiques de surveillance de la solvabilité appliquées par les provinces soient conformes aux normes recommandées par l'AICA et à celles du BSFI. Nous élaborerons des recommandations précises qui pourraient être incluses dans les lois provinciales sur les assurances. En s'inspirant des meilleures pratiques internationales, et idéalement en partenariat avec un ou plusieurs organismes de surveillance, la SIMA élaborera également une législation provinciale modèle sur la surveillance de la solvabilité.

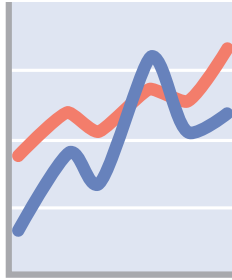
Renforcement de la préparation opérationnelle

En 2011, nous prévoyons réaliser un examen complet de notre capacité opérationnelle d'intervention face à différents scénarios de faillite d'un assureur. Nous nous attacherons à documenter pour quelles raisons nous sommes confiants dans notre capacité d'intervention actuelle. Dans le cadre de cette étude, nous comparerons nos pratiques aux pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie et, si des lacunes importantes sont décelées, nous prendrons des mesures correctives. Nos priorités sur le plan de la gestion du risque d'entreprise (GRE) favorisent un renforcement de notre préparation opérationnelle. La SIMA dispose de ressources financières adéquates pour intervenir advenant la faillite d'un assureur membre de grande envergure ou de plusieurs assureurs plus modestes. Nous avons en outre

un plan d'urgence qui nous permettra de disposer des ressources humaines nécessaires pour assurer la gestion des réclamations résultant de divers scénarios de faillite. Actuellement, l'absence de documentation sur nos pratiques constitue notre plus grande lacune, et nous travaillons activement à y remédier.

Grâce en partie à ses efforts constants pour mieux se préparer à intervenir, la SIMA est en bonne position pour protéger les intérêts des assurés canadiens en cas de besoin. La SIMA maintient son engagement à protéger les titulaires de police admissibles, à limiter les coûts liés à l'insolvabilité et à préserver la confiance des consommateurs envers l'industrie des assurances IARD.

Pour conclure, je tiens à remercier personnellement Diane Brickner et les membres du conseil d'administration et à leur exprimer ma reconnaissance. J'éprouve une grande satisfaction à travailler avec un conseil aussi dévoué et compétent. Je remercie également mes collègues de la SIMA, dont l'excellent travail et la passion de bien servir les consommateurs d'assurance ne se démentent pas. À l'aube de sa troisième décennie d'existence, nous sommes confiants que la SIMA se concentre sur les enjeux qui sont prioritaires pour les consommateurs, ses assureurs membres et les autres parties prenantes et qu'elle est en bonne position pour demeurer sur la voie de la réussite. 🇨🇦



L'industrie des assurances IARD suit un cycle bien établi. À peu près tous les sept ans, elle passe par une période de vigueur suivie d'une période de faiblesse, après quoi elle reprend du tonus. Un modèle similaire a été observé sur la plupart des principaux marchés de l'assurance dans le monde. Le marché canadien se rapproche du creux du cycle actuel, qui correspond à la période où le risque d'insolvabilité est le plus élevé.

Il ne faudrait toutefois pas croire que la performance de l'industrie est réglée d'avance, car une multitude de facteurs peuvent influencer le cycle de l'assurance. Chaque cycle a en outre ses particularités. On ne peut toutefois pas ignorer les leçons que l'histoire nous enseigne. La conjoncture actuelle comporte une part de déjà-vu; ses conséquences ne sont donc pas tout à fait imprévisibles.

Au cours des 50 dernières années, l'industrie canadienne des assurances IARD a traversé sept fois le cycle de l'assurance, qui, au Canada, dure en moyenne sept ans. Pendant ces cinq décennies, 35 assureurs IARD canadiens ont fait faillite, soit cinq

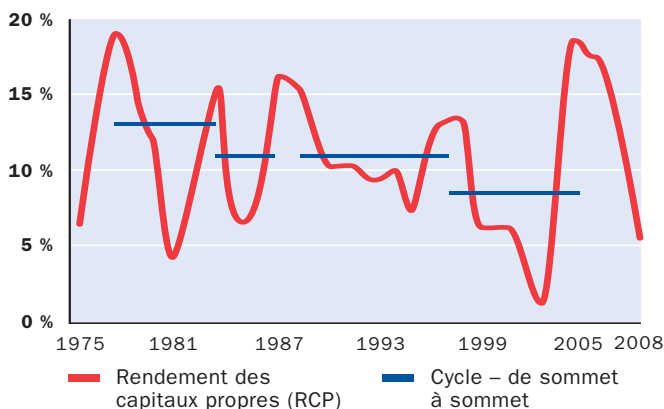
assureurs par cycle en moyenne. Les deux tiers d'entre eux sont devenus insolubles tout juste après le creux du cycle. Six assureurs IARD ont fait faillite au Canada autour du creux du dernier cycle, il y a sept ou huit ans, et la plupart des signes avant-coureurs sont à nouveau réunis.

Une tarification inadéquate – le principal facteur de faillite par le passé au Canada – est particulièrement évidente au creux du cycle. De même, il y a une forte corrélation entre les faillites des nouveaux venus dans l'industrie et le creux du cycle de l'assurance. À l'opposé,

toutefois, il n'y a qu'une faible corrélation, voire aucune, entre le cycle de l'assurance et d'autres causes de faillite moins courantes, comme la faillite d'une société mère ou des sinistres d'un montant colossal à la suite d'une catastrophe naturelle.

L'industrie canadienne des assurances IARD approche du creux du cycle actuel. Les sinistres encourus ont augmenté considérablement en 2008, mais la croissance des primes n'a pas suivi. Ce déséquilibre a nui aux bénéficiaires et à la croissance du capital de l'industrie.

Cycle des assurances IARD au Canada



Source : SIMA, à partir de données de MSA et du BAC

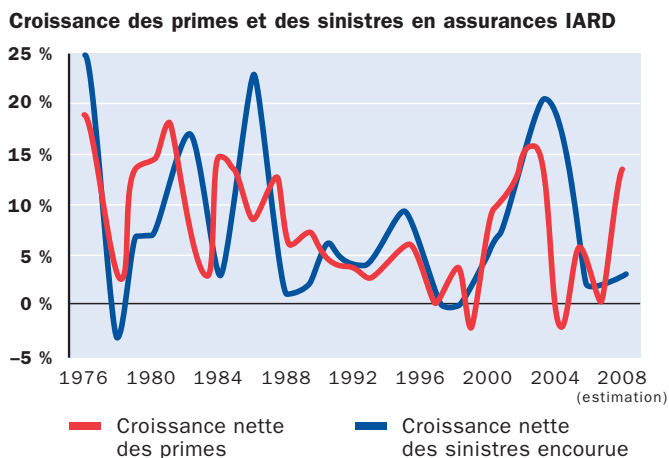
La crise financière mondiale vient par ailleurs exacerber les risques inhérents au cycle de l'assurance. Dans le secteur financier, on se souviendra de la dernière année comme de l'une des pires depuis la grande dépression. L'année 2008 a fait naître partout dans le monde une crise de confiance à l'égard du secteur financier. Les craintes d'insolvabilité sont particulièrement élevées dans le secteur bancaire et dans le secteur des services de gestion financière. La confiance à l'égard de l'industrie de l'assurance s'est elle aussi érodée, mais dans une moindre mesure.

La crise financière mondiale a eu des effets directs limités sur la santé financière et la solvabilité des assureurs IARD canadiens. Toutefois, même si les assureurs canadiens n'ont pas investi directement dans les prêts à risque qui ont fait trébucher plus d'une vingtaine de grandes institutions financières, la chute des bourses et du rendement des obligations qui a suivi ces faillites a ébranlé les assises financières de nombreuses sociétés d'assurance.

Par leur effet conjugué, la crise financière et les risques accrus liés au cycle de l'assurance augmentent le risque d'insolvabilité au Canada. La hausse du coût des sinistres et les contrecoups de la conjoncture sur le marché des capitaux pointent vers une année de turbulence dans l'industrie des assurances IARD en 2009.

Contexte de sélection des risques

La SIMA s'occupant des sorties de marché involontaires des assureurs, ses activités



augmentent quand leur rentabilité et le cycle de l'assurance sont en repli. En période de piètre rentabilité, les risques d'insolvabilité augmentent, une sinistralité défavorable pouvant éroder un capital déjà limité. Aux États-Unis, une étude d'A.M. Best a établi une forte corrélation (60 %) entre le cycle de souscription et l'insolvabilité. Les travaux de la SIMA confirment qu'il existe un lien similaire au Canada. Entre 2000 et 2003, au cours de la plus récente période de faible rentabilité, six assureurs IARD ont quitté le marché de façon involontaire, laissant en plan quelque

100 000 assurés. La SIMA et ses membres ont dû verser aux liquidateurs plus de 80 millions de dollars pour régler les sinistres des titulaires de police.

Les résultats techniques se sont grandement détériorés en 2008, particulièrement dans le segment de l'assurance automobile, qui compte pour près de la moitié du volume de primes de l'industrie. Le marché ontarien de l'assurance automobile est particulièrement

préoccupant puisqu'en 2008, pour la première fois depuis la période 2001-2003, le taux de sinistres en assurance individuelle a dépassé les 100 %. Du côté de la responsabilité civile, les taux de sinistres ont atteint un sommet depuis 2003, mais ils demeurent inférieurs à ceux du creux de cycle précédent. Au début de 2008, la décision d'un tribunal albertain concernant le plafonnement des indemnités pour blessures mineures a provoqué de l'incertitude en assurance automobile. Si une cause semblable portée en appel dans les provinces de l'Atlantique donne lieu à une décision similaire, la santé financière des assureurs pourrait être compromise, ceux-ci devant assumer des risques qu'ils n'ont ni tarifés ni provisionnés.

En assurances de biens, tant pour les entreprises que pour les particuliers, les taux de sinistres ont grimpé en flèche en 2008, des phénomènes météorologiques violents ayant une fois de plus entraîné le coût des sinistres à la hausse. Seize tempêtes « baptisées » ont provoqué des dommages dans les provinces de l'Atlantique. Dans les provinces de l'Ouest, et plus particulièrement dans les Prairies, des tempêtes saisonnières et de la grêle ont eu des répercussions malheureuses.

Heureusement, les résultats techniques en assurance de la responsabilité civile des entreprises et dans d'autres branches protégées par la SIMA sont demeurés solides.

Dans l'ensemble, la hausse du coût des sinistres en assurance automobile et en assurance de biens a exercé une pression accrue sur la rentabilité de l'industrie. Les revenus de souscription ont été en forte baisse en 2008 comparativement à 2007. Le pourcentage d'assureurs ayant subi une perte technique est passé à 47 %, soit près de la moitié des membres de la SIMA.

La crise du crédit

Les perspectives économiques et financières mondiales se sont grandement détériorées au cours de la dernière année. En 2008, la crise financière a entraîné la chute de plus d'une vingtaine de grands conglomérats financiers internationaux dont les actifs s'élevaient à 23,5 billions de dollars canadiens. Cette crise a débuté au milieu de 2007, quand les défauts de paiement sur les prêts hypothécaires à risque se sont multipliés et ont miné la confiance dans la valeur des titres contenant ces créances hypothécaires. La perte de confiance à l'égard des papiers commerciaux à court terme a plongé de nombreuses institutions dans une crise de liquidités, particulièrement dans le secteur du crédit hypothécaire. En 2008, la crise des prêts à risque s'est propagée du secteur hypothécaire aux banques d'investissement et à d'autres institutions financières.

Quand certaines institutions financières ont commencé à réduire sensiblement la valeur de leurs investissements liés à des prêts à risque et que les difficultés financières et le risque de contrepartie ont augmenté, la confiance entre institutions financières a décliné, ce qui s'est traduit par une forte augmentation du taux interbancaire. Les problèmes

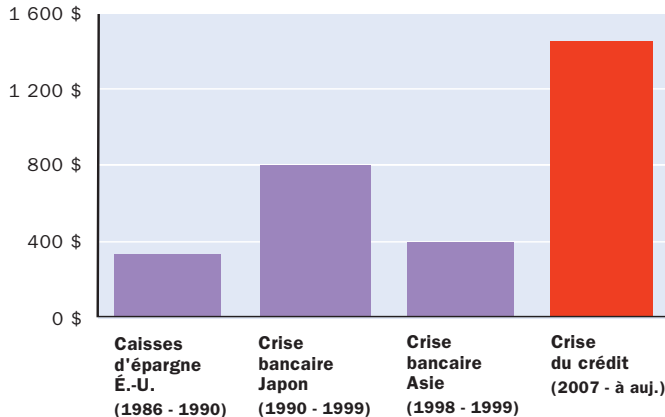
de liquidités se sont alors encore aggravés. La faillite de Lehman Brothers, en septembre 2008, a entraîné la chute ou la fragilisation rapide de nombreuses autres institutions. Les gouvernements ont alors pris des mesures sans précédent pour secourir ces institutions, les nationaliser et les soutenir autrement. En octobre, la crise de confiance s'était répandue et les marchés boursiers du monde entier avaient piqué du nez, l'indice composé S&P/TSX perdant 35 % de sa valeur.

À la fin de l'année, plus d'une vingtaine de grandes institutions financières et de conglomérats financiers internationaux avaient fait faillite ou dépendaient du soutien gouvernemental. Neuf de ces institutions financières exerçaient des activités au Canada. Leurs actifs d'environ 81,3 milliards de dollars représentent 0,4 % des actifs totaux des institutions en difficulté. De façon générale, les établissements canadiens de ces institutions financières, qui sont assujettis aux autorités canadiennes de surveillance de la solvabilité, étaient en bonne santé financière.

Au Canada, l'exposition directe des assureurs IARD aux instruments liés à des prêts à risque était somme toute minime, car la plupart d'entre eux investissent l'essentiel de leurs actifs dans des obligations d'État et des obligations de sociétés de premier ordre. Les assureurs IARD détenant principalement des titres prudents et de bonne qualité, tant

Comparaison des crises financières

Milliards de \$US en dépréciation/perte de valeur marchande



Source : SIMA, à partir de données du FMI

avant que pendant la crise, ils ont été relativement épargnés par la tourmente sur les marchés des capitaux en 2008. Ils ne sont pas totalement à l'abri de la crise, cependant. Tous les assureurs ont un peu souffert d'une baisse des rendements des obligations d'État, et les quelques-uns qui avaient investi une plus forte proportion de leurs avoirs en actions ont subi des pertes avec la dégringolade des marchés boursiers.

De façon générale, toutefois, grâce à des investissements prudents, à une gestion efficace des risques et à un rigoureux système de surveillance de la solvabilité, l'industrie

a résisté aux contrecoups de la crise financière. En 2008, aucun assureur IARD canadien n'a été en difficulté financière à cause d'investissements liés à des prêts à risque ou de la tourmente sur les marchés des capitaux.

C'est par un effet de contagion que la crise financière s'est le plus fait sentir sur l'industrie des assurances IARD. En effet, de nombreux assureurs IARD sont membres d'un groupe financier ou d'un conglomérat englobant des institutions financières appartenant à d'autres industries. Même s'ils ne sont pas directement exposés à des pertes découlant des prêts à risque, leurs sociétés affiliées ou leur société mère peuvent l'être.

Capital et liquidités

Si les consommateurs font confiance aux assureurs, c'est qu'ils croient que leur contrat d'assurance sera respecté et qu'ils seront indemnisés en cas de réclamation légitime. Cette confiance repose en partie sur la suffisance du capital des assureurs, car c'est ce qui leur permet de régler les sinistres et de faire face aux imprévus. La crise financière a fait ressortir clairement que la confiance est un rouage essentiel du secteur financier, tout comme la suffisance du capital qui lui sert de pilier.

Les assureurs IARD canadiens ne possèdent pas d'actifs liés à des prêts à risque, mais comme les effets de la crise financière se sont propagés à d'autres catégories d'actifs, ils ont subi des pertes en capital et une baisse de leurs revenus de placement. En général, les assureurs IARD canadiens sont des investisseurs prudents, leurs portefeuilles étant surtout composés d'obligations d'État et d'obligations de sociétés de premier ordre. Toutefois, déjà faibles, les rendements sur ces titres sont en baisse. L'industrie des assurances IARD est peu exposée aux marchés boursiers et aux titres de créance plus risqués. Dans l'ensemble, au cours de 2008, les assureurs IARD canadiens ont subi moins de pertes de placement et une érosion de capital moins prononcée que leurs homologues européens et américains.

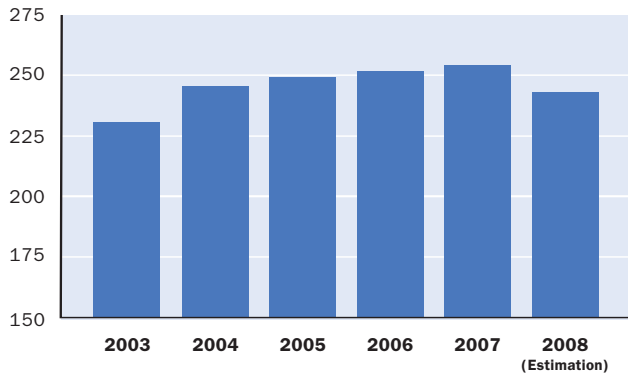
Les bénéficiaires non répartis représentent la source principale de capitaux de l'industrie canadienne des assurances IARD. Certains assureurs bénéficient également du soutien de sociétés mères étrangères, et une poignée d'entre eux ont accès aux marchés financiers. La crise qui secoue les marchés étant internationale, les assureurs canadiens ont moins facilement accès aux marchés financiers. En effet, réagissant au repli, les sociétés mères et les marchés financiers sont moins enclins à les soutenir.

De solides rendements et la stabilisation du coût des sinistres entre 2003 et 2007 avaient permis aux assureurs IARD de rebâtir leurs assises financières après la période de piètres résultats du début de la décennie. Toutefois, même si elle est généralement en bonne position, l'industrie des assurances IARD n'est pas monolithique, les risques auxquels les assureurs sont exposés variant d'une branche à l'autre, d'un type de clientèle à l'autre et d'une région à l'autre. En 2008, une hausse du coût des sinistres, un fléchissement des rendements et des ajustements de la juste valeur ont commencé à miner la capitalisation de l'industrie. Vingt-quatre assureurs ont dû puiser dans leur capital pour régler des sinistres. Pour la première fois depuis 2003, le capital total de l'industrie s'est amenuisé. Néanmoins, même si l'on constate une détérioration du taux global de l'industrie au test du capital minimal en 2008, il demeure supérieur à la cible de 150 établie par les organismes de surveillance. Il y a de grands écarts dans la situation financière des assureurs, mais globalement, l'industrie est bien capitalisée.

Les liquidités, qui sont à l'origine de la crise financière internationale, sont devenues un facteur de confiance déterminant pour les institutions financières. La crise concerne au premier chef les banques et les sociétés de gestion de placements. Si l'on considère la

structure de leurs bilans, il y a en effet des différences fondamentales entre les assureurs IARD et d'autres institutions financières. Les banques, les sociétés d'assurance vie et les sociétés de gestion de placements sont avant tout des gestionnaires d'actifs. À l'inverse,

Ratio TCM composé de l'industrie



Source: SIMA, à partir de données de la Banque du Canada

cas unique au sein du secteur financier, les assureurs IARD sont principalement des gestionnaires de passif. L'accent mis sur le volet « passif » du bilan rend le profil de risque des assureurs IARD passablement différent de celui d'autres institutions financières. Par conséquent, la crise financière n'a pas eu sur les assureurs IARD canadiens et étrangers des effets directs aussi importants que sur les autres segments du secteur financier.

En dépit de leur résistance relative à la crise financière, les assureurs canadiens font face à un amoindrissement de leur capital en 2009 en raison d'une baisse de rendement des placements et d'une détérioration des résultats techniques.

Perspectives

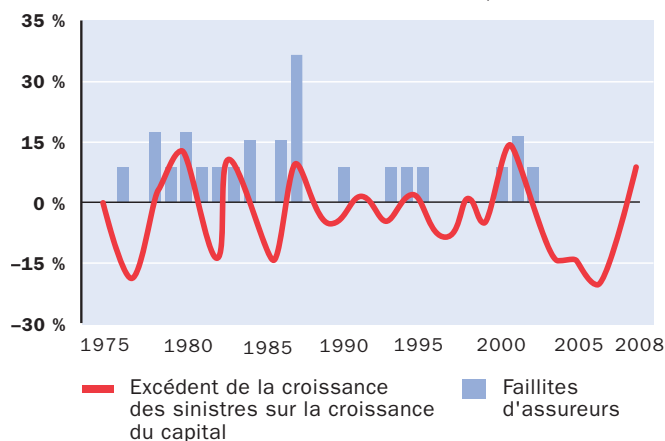
Du point de vue de la solvabilité, les perspectives de 2009 et de 2010 sont nettement moins reluisantes pour l'industrie des assurances IARD, qui fait face à beaucoup plus d'incertitude qu'au cours de la période de solide performance des dernières années. L'industrie amorce une phase du cycle de l'assurance qui, historiquement, pointe vers un risque accru d'insolvabilité et de déboires financiers. Les assureurs membres de la SIMA sont beaucoup plus nombreux à déclarer des pertes techniques, et la tourmente sur les marchés des capitaux accroît les risques de difficultés financières. La détérioration des résultats techniques, la contagion provenant de sociétés mères et de sociétés affiliées appartenant à d'autres industries du secteur financier, la volatilité sur les marchés des capitaux, l'incertitude entourant des décisions politiques et législatives ainsi que la fréquence des phénomènes météorologiques violents sont quelques-uns des risques qui menacent à court terme la solvabilité des assureurs.

Bonne nouvelle, toutefois, l'ensemble de l'industrie et la plupart des assureurs membres de la SIMA ont engrangé passablement de capital en puisant dans les solides bénéfices des dernières années. Il existe cependant d'importants écarts entre les assureurs, tant sur le plan du capital que sur celui de leur exposition à la crise financière internationale. Néanmoins, différents indicateurs de l'industrie montrent que les assureurs IARD canadiens ont entamé la phase de repli actuelle avec un solide capital et une stratégie claire pour le préserver en période de tourmente sur les marchés des capitaux.

Par le passé, les risques de souscription ont été la principale cause d'insolvabilité dans l'industrie des assurances IARD. Plus précisément, les faillites sont le plus souvent imputables à une tarification inadéquate, particulièrement au creux du cycle de l'assurance. La vaste discussion qui entoure la discipline de souscription est encourageante, tout comme le débat sur la nécessité de prendre des mesures proactives concernant des aspects précis de la tarification actuelle, notamment pour remédier aux lacunes des outils de tarification et mieux tarifier les risques de dégât des eaux. La

Risque d'insolvabilité : capital et sorties involontaires

Excédent de la croissance des sinistres sur la croissance du capital



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

difficulté d'établir des tarifs adéquats dans les secteurs réglementés, comme l'assurance automobile, et l'incertitude entourant certaines décisions politiques et juridiques, comme le jugement défavorable d'un tribunal albertain, sont deux autres sources de préoccupation.

Depuis plus de 30 ans, il y a une forte corrélation entre les périodes où le coût des sinistres augmente plus rapidement que le capital – comme c'est actuellement le cas au Canada – et l'augmentation du risque d'insolvabilité chez les assureurs. La détérioration du contexte de souscription, particulièrement sur le marché ontarien de

l'assurance automobile, et la dégradation des marchés financiers entraînent à nouveau notre industrie dans une période où le coût des sinistres dépasse la croissance du capital et où le risque d'insolvabilité augmente.

Le creux actuel du cycle des assurances IARD coïncide avec le repli alarmant de l'économie mondiale, ce qui est d'autant plus problématique pour les assureurs. Le recul de l'économie américaine se propageant au Canada, les possibilités de croissance des primes seront plus limitées que dans les creux précédents du cycle, car les titulaires de police se montrent plus réticents à assumer des augmentations de taux. Dans ce contexte, la solvabilité de certains assureurs membres pourrait être compromise par une pression à la baisse sur les primes dictée par la demande – particulièrement en assurance automobile, où les taux sont réglementés – et par une hausse du coût des sinistres. 🇨🇦

En 2007, la SIMA s'est dotée d'un processus et d'un plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) qui ont été approuvés par son conseil d'administration et qui forment un élément clé de sa gouvernance. Ce processus continu est intégré aux priorités du plan stratégique de la SIMA, et le conseil d'administration le révisé régulièrement. Dans le but d'assurer la rigueur de cette réévaluation périodique, le conseil en a délégué la responsabilité au Comité de vérification. La GRE figure donc désormais à l'ordre du jour de toutes les réunions de ce comité.

La SIMA répartit ses risques d'entreprise en quatre catégories : risques liés à la réglementation, risques financiers, risques opérationnels et risques d'atteinte à la réputation. Le tableau ci-joint inclut une description générale de chaque catégorie, le nombre total de risques et de risques prioritaires dans chacune ainsi que les commentaires de la SIMA sur la dynamique des risques en 2008 et sur les tendances probables en 2009.

En ce qui concerne les tendances pour 2009, la SIMA s'attend à ce que les risques liés à la réglementation et les risques financiers augmentent et à ce que les risques opérationnels et les risques d'atteinte à la réputation demeurent stables. Nous établissons la tendance à partir de notre évaluation de l'incidence possible et de la probabilité de chaque risque. Nous déterminons si notre évaluation a changé récemment ou est susceptible de changer.

Comme le montre le graphique, ce sont les risques liés à la réglementation et les risques financiers qui sont les plus « sérieux », car c'est là que des forces extérieures sont le plus susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la SIMA. Le conseil d'administration a donc résolu de faire porter les efforts d'atténuation des risques de la SIMA sur ces deux catégories (qui comptent pour quatre des six risques prioritaires).

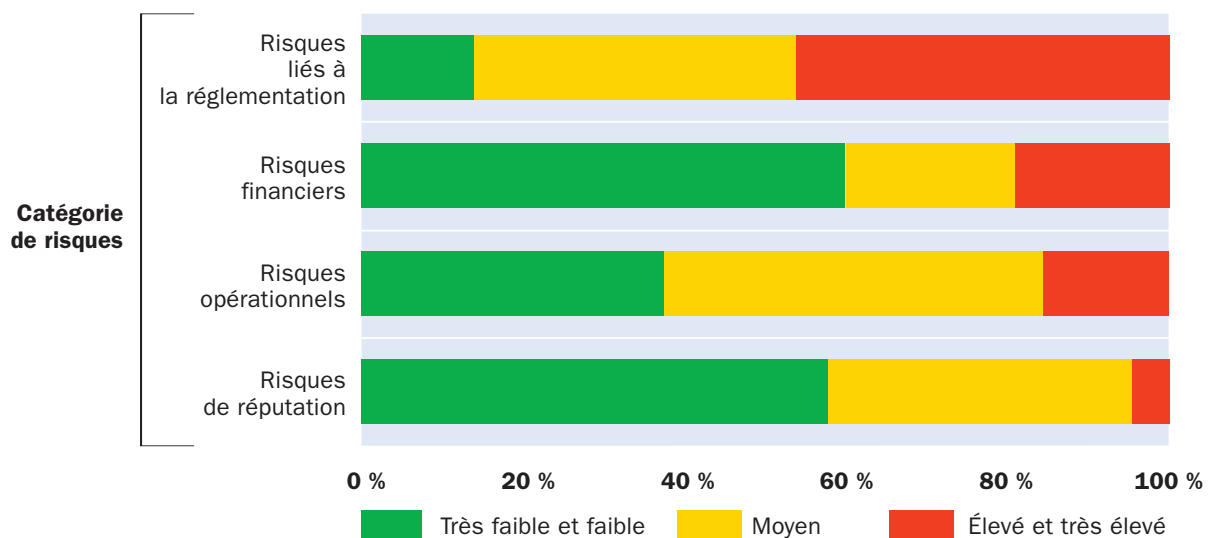
Les couleurs utilisées dans le graphique reflètent l'incidence possible et la probabilité de chaque risque, comme suit :

- Les risques considérés comme « très faibles ou faibles » (en vert) ne sont pas une préoccupation majeure et seront gérés au moyen des procédures et des mesures de contrôle et de surveillance courantes.
- Les risques considérés comme « moyens » (en jaune) pourraient devenir préoccupants et requièrent un contrôle actif par la direction et la désignation d'un responsable.
- Les risques considérés comme « élevés ou très élevés » (en rouge) nécessitent des plans d'action détaillés, y compris des études, de la planification et la prise de décisions par la haute direction et le conseil d'administration. La SIMA a décelé six risques jugés élevés ou très élevés. Chacun fait l'objet d'un plan d'action approuvé par le conseil.

Les personnes intéressées trouveront la liste complète des 35 risques relevés par la SIMA au www.pacicc.ca.

Catégorie de risques et description	Nombre de risques	Dynamique des risques en 2008 et tendance probable en 2009
<p>Risques liés à la réglementation Risque que les pratiques de réglementation de l'assurance au Canada entravent l'intervention rapide et efficace de la SIMA en cas de faillite d'un assureur membre, ou augmentent le coût d'une telle intervention</p>	<p>7 risques au total 3 risques prioritaires</p>	<p>En 2008, aucun changement important n'a été apporté à la réglementation des tarifs et à la législation sur la solvabilité des assureurs IARD au Canada. Toutefois, des progrès ont été réalisés sur le plan des pratiques de surveillance et des demandes d'information. Notre évaluation des risques de cette catégorie est demeurée la même en 2008, mais nous sommes d'avis que les risques d'insolvabilité obligeront les organismes de surveillance à se montrer proactifs en 2009. Côté tendance, les risques liés à la réglementation devraient être en hausse en 2009.</p>
<p>Risques financiers Risque que la conjoncture financière externe ou que la façon dont la SIMA gère son actif et son passif compromette son intervention rapide et efficace en cas de faillite d'un assureur membre</p>	<p>8 risques au total 3 risques prioritaires</p>	<p>Bien que la SIMA ait pris des mesures pour que ses risques financiers soient bien gérés et bien maîtrisés, la crise du crédit a nuï à la santé financière de l'industrie des assurances IARD. Par conséquent, la SIMA considère que la probabilité de deux risques financiers – la faillite d'un assureur d'envergure et le non-paiement de cotisations obligatoires – s'est accrue en 2008. Côté tendance, les risques financiers devraient être en hausse en 2009.</p>
<p>Risques opérationnels Risque que les activités de la SIMA soient perturbées ou entravées par des problèmes de procédure ou par un manque de ressources humaines compétentes capables d'intervenir en cas de faillite d'un assureur membre</p>	<p>8 risques au total 1 risque prioritaire</p>	<p>La SIMA est parvenue à atténuer ses risques opérationnels au moyen d'une meilleure préparation à l'insolvabilité d'un assureur. Nos plans pour contrer le principal risque dans cette catégorie – la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour la gestion des réclamations en cas de faillite d'un assureur d'envergure – avancent bien. Bien que deux des risques de cette catégorie se soient accrus en 2008, les risques opérationnels auxquels la SIMA est exposée devraient demeurer stables en 2009.</p>
<p>Risques d'atteinte à la réputation Risque qu'un événement nuise à l'image de la SIMA auprès de ses parties prenantes et mine leur confiance</p>	<p>12 risques au total 1 risque prioritaire</p>	<p>Pour contrer les risques d'atteinte à sa réputation et les atténuer, la SIMA dispose de contrôles bien établis (basés sur des tests, l'apprentissage et l'amélioration dans le cadre du règlement de 12 faillites d'assureurs membres). Notre évaluation des risques dans cette catégorie est demeurée la même en 2008. En 2009, les risques d'atteinte à la réputation auxquels la SIMA est exposée devraient être stables.</p>

GRE de la SIMA : Degré de risque





KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons vérifié l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2009

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008				2007			
	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Fonds de liquidation	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$	1 698 \$	38 608 \$	9 410 \$	49 716 \$
Cotisations des membres (remboursements)	1 089	-	(3)	1 086	1 063	-	6 990	8 053
Revenus de placement	58	1 940	539	2 537	78	1 552	634	2 264
Financement provenant des liquidations et autres	200	-	129	329	201	-	-	201
Dividendes de liquidation	-	-	4 337	4 337	-	-	2 718	2 718
Augmentation des gains non réalisés sur les actifs disponibles à la vente	-	850	-	850	-	-	-	-
	3 050	42 950	10 090	56 090	3 040	40 160	19 752	62 952
Indemnités et frais	-	-	(27)	(27)	-	-	9 424	9 424
Remboursement des primes non acquises	-	-	156	156	-	-	-	-
Frais d'administration (note 7)	1 347	-	-	1 347	1 337	-	-	1 337
Remboursements aux membres (note 5)	-	-	36	36	-	-	5 240	5 240
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 703 \$	42 950 \$	9 925 \$	54 578 \$	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$
Composition du solde des fonds								
Espèces et dépôts à terme (note 6)	305 \$	12 257 \$	15 571 \$	28 133 \$	73 \$	6 057 \$	13 239 \$	19 369 \$
Obligations (note 6)	-	30 421	-	30 421	-	33 498	-	33 498
Intérêts courus	-	272	22	294	1	605	48	654
Montant débiteurs (créditeurs) interfonds	1 416	-	(1 416)	-	1 677	-	(1 677)	-
Cotisations des membres facturées et à recevoir	-	-	-	-	17	-	20	37
Dividendes à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	148	-	-	148	62	-	-	62
	1 869	42 950	14 177	58 996	1 830	40 160	11 630	53 620
Créditeurs	166	-	3 813	3 979	127	-	6 194	6 321
Remboursements à verser aux membres (note 5)	-	-	439	439	-	-	348	348
Solde des fonds à la fin de l'exercice	1 703 \$	42 950 \$	9 925 \$	54 578 \$	1 703 \$	40 160 \$	5 088 \$	46 951 \$

Voir les notes afférentes à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière.

Au nom du conseil d'administration :



Diane Brickner, *administratrice*



Earl McGill, *administrateur*

Exercice terminé le 31 décembre 2008

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurance IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées. La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres.

1. Règles de présentation

Le présent état financier est établi selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés, selon laquelle les activités du fonds de fonctionnement, du fonds d'indemnisation et des fonds de liquidation des sociétés d'assurance en voie de liquidation suivantes sont présentées séparément :

Advocate General Insurance Company (« Advocate »)
 Ontario General Insurance Company (« Ontario General »)
 Canadian Universal Insurance Company (« Canadian Universal »)
 Beothic General Insurance Company (« Beothic »)
 Hiland Insurance Company (« Hiland »)
 Maplex Insurance Company (« Maplex »)
 GISCO, La Compagnie d'Assurances (« GISCO »)
 Reliance Insurance Company (« Reliance »)
 Canadian Millers' Mutual Insurance Company (« Canadian Millers »)
 Markham General Insurance Company (« Markham General »)

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information significative supplémentaire.

Le présent état financier ne tient pas compte de l'actif, du passif ou des activités des sociétés membres en voie de liquidation.

2. Principales conventions comptables

Le présent état financier a été préparé en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Sa préparation oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date de l'état financier et pour l'exercice terminé à cette date. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Voici les principales conventions comptables :

- a) Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » (le « chapitre 3863 »), du *Manuel de l'ICCA*.
 Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces nouvelles normes aident les utilisateurs à mieux évaluer l'importance des instruments financiers, les risques connexes et la gestion de ces derniers. Les nouvelles exigences concernent l'information à fournir seulement et elles n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.
- b) Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final

estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés devant résulter de l'actif, sur le règlement des demandes d'indemnisation et sur les coûts estimatifs de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

- c) Les dépôts à terme ont été désignés comme étant disponibles à la vente et ils sont inscrits à leur juste valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.
 Les obligations sont désignées comme disponibles à la vente et elles sont comptabilisées à leur juste valeur établie en fonction des cours du marché. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les variations de la juste valeur sont inscrits comme un ajustement du solde du fonds dans lequel les obligations sont détenues à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.
 En 2007, les obligations étaient désignées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. En 2008, les obligations ont été reclassées pour être désignées comme disponibles à la vente en raison de la décision de vendre une partie du portefeuille d'obligations avant l'échéance.
- d) Les créiteurs incluent les indemnités que, d'après les estimations de la direction, la Société devra payer à la suite de la liquidation. Ces estimations sont prises en compte par la direction après analyse des estimations du liquidateur. Les créiteurs incluent également les frais d'administration courants, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- e) Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles.
- f) Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont comptabilisés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.
- g) En ce qui concerne les virements interfonds, les intérêts interfonds sont calculés aux taux courants du marché pour chaque fonds.
- h) Une partie des frais de bureau et d'administration du fonds de fonctionnement est répartie entre les fonds de liquidation des sociétés membres en voie de liquidation en fonction des coûts que la direction estime imputables à chaque liquidation.
- i) Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Au 31 décembre 2008, les immobilisations acquises par la Société étaient entièrement amorties.
- j) La SIMA est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

3. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation entourant les fonds d'administration générale et les dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Société a prélevé à ce titre 1 089 475 \$ auprès de ses membres (1 063 542 \$ en 2007).

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. Les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation en 1998 en trois versements égaux annuels payables en 1998, en 1999 et en 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la SIMA pour Markham General s'élèvent à 22 887 343 \$. Les indemnités payées à ce jour par le liquidateur atteignent 18 439 951 \$. Des dividendes de liquidation de 2 364 156 \$ ont été touchés jusqu'ici, dont 344 294 \$ ont été constatés en 2008. Une provision de 2 580 000 \$ a été constituée pour couvrir le paiement des indemnités futures.

d) Fonds de Canadian Millers

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement des indemnités. Des dividendes de liquidation de 3 150 643 \$ ont été reçus jusqu'ici, dont 414 356 \$ ont été comptabilisés en 2008. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 4 470 568 \$.

e) Fonds de Reliance

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 3 décembre 2001. Il s'agit d'une société exerçant ses activités à titre de filiale. Le liquidateur, avec le consentement du tribunal, continue d'assurer l'exploitation de l'entreprise. Aux termes de l'entente intervenue entre la SIMA et le liquidateur, tous les paiements admissibles effectués par le liquidateur sont considérés comme un prêt du liquidateur à la SIMA. Le liquidateur peut exiger le remboursement de ces paiements, y compris les intérêts, auquel cas la SIMA aura 90 jours pour s'exécuter. La direction et le liquidateur sont d'avis qu'il est peu probable que cette éventualité donne lieu à un passif pour la SIMA. Les paiements d'indemnités admissibles effectués par la Société en vertu de cette entente totalisaient 25 287 476 \$ au 31 décembre 2008.

Le financement des frais de la SIMA totalisant 129 245 \$ en ce qui a trait à cette liquidation a été reçu en 2008. La SIMA ne pourra obtenir d'autre financement relativement aux frais.

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent

4 962 189 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totaux de 5 250 000 \$ dont une tranche de 750 000 \$ a été constatée en 2008. La Société a constitué une provision de 265 000 \$ pour le paiement des indemnités futures.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 18 973 591 \$, dont 2 828 670 \$ en 2008. Jusqu'ici, la Société a payé des indemnités totalisant 23 464 563 \$. La Société a déclaré un remboursement de 5 275 969 \$, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$.

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la SIMA, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités payées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la SIMA a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 1 949 517 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La SIMA a payé plusieurs indemnités et obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à payer aucune autre indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à payer aucune autre indemnité.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités payées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. La Société a payé toutes les indemnités et touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. À ce jour, les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La SIMA n'a aucune autre obligation relative aux biens de la faillite.

Exercice terminé le 31 décembre 2008
(Montants en milliers de dollars dans les tableaux)

4. Fonds de liquidation

Le tableau suivant résume les résultats et l'évolution des soldes et de la situation financière des fonds affectés à des fins particulières :

	Remboursement des dividendes de liquidation	Canadian Millers	Reliance	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	52 \$	427 \$	(135) \$	1 280 \$	581 \$	481 \$	151 \$	757 \$	215 \$	1 613 \$	(334) \$	5 088 \$
Cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Financement provenant du liquidateur	-	-	129	-	-	-	-	-	-	-	-	129
Revenus de placement	38	22	-	82	144	18	-	23	6	46	160	539
Dividendes de liquidation	-	414	-	750	2 829	-	-	-	-	-	344	4 337
	90	863	(6)	2 112	3 554	499	151	780	221	1 659	167	10 090
Indemnités payées	-	38	-	111	-	-	-	-	-	-	1 150	1 299
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 020)	(2 020)
Frais	29	17	(6)	22	124	8	-	1	-	6	493	694
Remboursement des primes non acquises	-	-	-	-	156	-	-	-	-	-	-	156
Dividendes distribués	-	-	-	-	36	-	-	-	-	-	-	36
Solde des fonds à la fin de l'exercice	61 \$	808 \$	-	1 979 \$	3 238 \$	491 \$	151 \$	779 \$	221 \$	1 653 \$	544 \$	9 925 \$
Composition du solde des fonds												
Espèces et titres	519 \$	990 \$	-	2 991 \$	4 767 \$	660 \$	115 \$	836 \$	228 \$	916 \$	3 549 \$	15 571 \$
Intérêts courus	1	1	-	4	7	1	-	1	-	1	6	22
Montants débiteurs (créditeurs) interfonds	95	(183)	-	(430)	(1 450)	(52)	36	(58)	(7)	736	(103)	(1 416)
	615	808	-	2 565	3 324	609	151	779	221	1 653	3 452	14 177
Créditeurs	190	-	-	286	11	18	-	-	-	-	2 829	3 334
Charges à payer au liquidateur	-	-	-	300	-	100	-	-	-	-	79	479
Remboursements à verser aux membres (note 5)	364	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	439
Solde des fonds à la fin de l'exercice	61 \$	808 \$	-	1 979 \$	3 238 \$	491 \$	151 \$	779 \$	221 \$	1 653 \$	544 \$	9 925 \$

5. Remboursement aux sociétés membres

a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient des biens de la faillite des assureurs suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2008, la SIMA avait versé 19 516 296 \$ du montant total autorisé aux fins de distribution. En ce qui concerne le montant résiduel de 364 224 \$, la SIMA prévoit verser 213 148 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 151 076 \$ représente des remboursements non réclamés dont la SIMA s'attache actuellement à établir la propriété.

b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement provenant du produit de la liquidation de Maplex. Le montant prévu du remboursement se chiffre à 5 275 969 \$. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.

En 2008, une somme de 35 763 \$ (5 165 057 \$ en 2007) a été versée.

6. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Espèces et dépôts à terme	28 133 \$	28 133 \$	19 369 \$	19 748 \$
Obligations	30 421	30 421	33 498	33 848
Total	58 554 \$	58 554 \$	52 867 \$	53 596 \$

Les dépôts à terme et les obligations ont été désignés comme disponibles à la vente et ils sont comptabilisés à leur juste valeur.

En 2007, les obligations étaient désignées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. En 2008, les obligations ont été reclassées pour être désignées comme disponibles à la vente en raison de la décision de vendre une partie du portefeuille d'obligations avant l'échéance. L'augmentation des gains non réalisés liés aux actifs disponibles à la vente a été constatée à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière de 2008 afin de refléter ce reclassement. Nonobstant les obligations qui ont été vendues en 2008 pour réaligner le portefeuille pour des raisons de gestion de placements, la SIMA a toujours pour politique de placements d'acquiescer des obligations de qualité et de les détenir jusqu'à leur échéance, au lieu de négocier activement le portefeuille d'obligations.

b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux d'intérêt et risque de crédit

(i) Espèces et dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 28 133 000 \$ (19 369 000 \$ en 2007). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans moins de un an dans un regroupement d'actifs d'investisseurs institutionnels. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant environ 1 563 000 \$ (2 500 000 \$ en 2007) dont l'échéance est de plus de un an. Les taux d'intérêt effectifs de ces titres allaient de 1,79 % à 4,20 % en 2008 (de 3,20 % à 5,10 % en 2007).

(ii) Obligations

Durée à courir jusqu'à l'échéance	2008		2007	
	Valeur comptable	Taux effectifs	Valeur comptable	Taux effectifs
Gouvernement du Canada	2 910 \$	2 126 \$	-	-
			5 036 \$	3,75 %
				à 3,75 %
			6 352 \$	3,75 %
				à 6,00 %
Sociétés	4 109	21 276	-	-
			25 385	3,75 %
				à 5,42 %
			27 146	3,38 %
				à 5,25 %
Total	7 019 \$	23 402 \$	-	-
			30 421 \$	3,75 %
				à 5,42 %
			33 498 \$	3,38 %
				à 6,00 %

7. Frais d'administration

	2008	2007
Fonds de fonctionnement		
Salaires et charges sociales	671 \$	663 \$
Recherche et honoraires de consultants	107	183
Bureaux	126	107
Charges diverses	76	63
Frais juridiques	73	50
Déplacements	56	54
Jetons de présence et dépenses des administrateurs	54	65
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	42	43
Mobilier et matériel	34	30
Téléphone et poste	35	27
Impression et fournitures	23	35
Assurance	17	15
Frais bancaires	33	2
	1 347 \$	1 337 \$
Fonds d'indemnisation		
Charges de placement interfonds	31 \$	-

8. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2007) des primes souscrites, soit environ 511 000 000 \$ en 2008 (508 000 000 \$ en 2007). À la suite de l'accord de prêt conclu avec le liquidateur de Reliance (note 3 e)), un montant de 25 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 2007) de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Reliance venait à entraîner des obligations pour la Société.

9. Engagements découlant du contrat de location

En 2007, la Société a renouvelé pour une période de quatre ans prenant fin le 31 décembre 2012 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 58 284 \$ par année.

10. Passifs éventuels

La Société est à l'occasion partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demanderesse allèguent avoir subis ou engagés. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ou de dépenses importantes relativement à ces poursuites. La Société a également un passif éventuel en vertu d'un accord de prêt conclu avec le liquidateur d'une société membre en voie de liquidation (note 3 e)).

11. Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les placements se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

12. Gestion du risque financier

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend d'une perte financière à laquelle peut être exposée la Société si une contrepartie manque à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce risque. Pour minimiser le risque, la Société a instauré une politique de placements exhaustive.

Exercice terminé le 31 décembre 2008

De façon générale, la politique de placements de la Société mise sur la prudence dans la mesure du possible afin de protéger les capitaux contre le risque financier et le risque de marché tout en ayant accès rapidement aux fonds et en augmentant la valeur de ceux-ci. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'instruments en quasi-espèces de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique prévoit aussi des restrictions quant à la composition du portefeuille, à la catégorie d'émetteur, à la qualité du portefeuille, à l'émetteur unique, au secteur des entreprises et au délai prescrit.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de placements total en fonction des cotes de crédit attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre 2008.

Cote de crédit	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille
AAA	50 219 \$	85,8 %
AA	8 335	14,2 %
Total	58 554 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. L'exposition de la Société à ce risque se limite habituellement aux revenus de placements provenant des intérêts et des dividendes qui seront moindres dans les périodes caractérisées par une baisse de taux d'intérêt étant donné que les titres à revenu fixe à rendement élevé viennent à échéance et que le produit est réinvesti à des taux moins élevés.

Au 31 décembre 2008, la direction estimait qu'une augmentation hypothétique immédiate de 1 % des taux d'intérêt, les autres variables étant stables, aurait une incidence sur la valeur de marché des obligations de quelque 696 640 \$.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des fonds nécessaires pour financer ses engagements. Elle respecte les exigences en termes de liquidité grâce essentiellement à deux sources. Les dépenses de fonctionnement quotidiennes sont financées au moyen des cotisations annuelles des membres de la Société au début de chacun des exercices, par suite de l'approbation du conseil d'administration.

Lorsqu'un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser les titulaires de polices, la Société prélève les fonds à même le fonds d'indemnisation. Si d'autres fonds sont nécessaires, la Société peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % des primes souscrites (511 000 000 \$ en 2008).

Sociétés membres de la SIMA

Assurance ACE INA
Corporation d'Assurances Affiliated FM
Compagnie d'assurance commerciale AIG du Canada (La)
Alberta Motor Association Insurance Company
Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allstate, Compagnie d'Assurance
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
ALO Assurances, compagnie mutuelle
Alpha, Compagnie d'Assurances Inc.
American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride
La Compagnie d'Assurances Home L'Américaine
Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company
Les Assurances Ascentus Ltée
Aspen Insurance UK Ltd.
Associated Electric & Gas Insurance Services
Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec
AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Limited
Avemco Insurance Company
Aviation and General Insurance Company
Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
Aviva International Insurance Limited
AXA Assurances Agricoles Inc.
AXA Assurances Inc.
AXA Assurances (Canada)
AXA Assurances générales
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance
AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)

BCAA Insurance Corporation
Compagnie d'assurance Belair Inc.
Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada
British Aviation Insurance Company Limited
British Columbia Life & Casualty Company

CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Direct Insurance Inc.
Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company
La Capitale Assurances Générales Inc.
Cardif-Assurances Risques Divers
Centennial Compagnie d'Assurances
Certas direct, compagnie d'assurances
Certas, compagnie d'assurances habitation et auto
Compagnie d'Assurances Chrysler (La)
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company
Compagnie d'assurances Commonwealth
Constitution du Canada, Compagnie d'Assurance
Compagnie d'assurance Continental Casualty
Compagnie d'assurance générale Co-operators
Compagnie d'assurance Coseco
Compagnie d'assurance générale CUMIS

Desjardins Assurances Générales Inc.
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Dorchester Assurances

Compagnie d'Assurances Eagle Star Limitée
Société des Assurances Ecclésiastiques
Échelon, Compagnie d'Assurances Générales
Economical, compagnie mutuelle d'assurance
Electric Insurance Company
Compagnie d'Assurances Élite
Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
La Compagnie d'Assurance Everest du Canada

Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Limited
Federal Insurance Company
La Federated, compagnie d'assurances du Canada

La Fédération Compagnie d'Assurances
du Canada
Fenchurch General Insurance Company
Fortress Insurance Company

Garantie, Compagnie d'Assurance
de l'Amérique du Nord
GCAN Insurance Company
General Reinsurance Corporation
Germania Mutual Insurance Company
Global Reinsurance Company
GMS Insurance Inc. (Group Medical Services)
Gold Circle Insurance Company
Gore Mutual Insurance Company
La Compagnie d'assurance
et de garantie Grain
Compagnie d'Assurance Great American
Compagnie d'Assurance Great American
de New York
Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie
d'Assurance

Hanover Insurance Company
Compagnie d'Assurance Incendie Hartford

ICAROM Public Limited Company
Industrial Alliance Pacific General Insurance
Corporation
Industrielle Alliance, Assurance auto
et habitation inc.
Compagnie d'assurance ING du Canada
ING Novex Compagnie d'assurance
du Canada
Innovassur, Assurances Générales Inc.
Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia
International Insurance Company
of Hanover Limited

La compagnie d'assurances Jevco
Jewelers Mutual Insurance Company

The Kings Mutual Insurance Company
Kingsway Compagnie d'Assurance Générale

Compagnie d'assurances générales Legacy
Compagnie d'Assurance Liberté du Canada

Lloyd's Canada
Compagnie canadienne d'assurances
générales Lombard
Compagnie d'assurance Lombard
London et Midland Compagnie d'Assurance
Générale
La Compagnie d'Assurance Lumbermen's
Mutual Casualty

Markel Compagnie d'Assurance du Canada
Max Canada Insurance Company
Mennonite Mutual Fire Insurance Company
Mennonite Mutual Insurance Company
(Alberta) Ltd.
Metro General Insurance Corporation Ltd.
Millennium Insurance Corporation
La compagnie d'assurance Missisquoi
Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo
Limitée
La Compagnie d'Assurance Motors
Réassurance Munich Amérique, Inc.
The Mutual Fire Insurance Company
of British Columbia
La Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest

National Liability & Fire Insurance Company
NIPPONKOA Insurance Company Ltd.
La Nord-Américaine, Première Compagnie
d'Assurance
La Nordique, Compagnie d'assurance
du Canada
North American Specialty Insurance Company
The North Waterloo Farmers Mutual
Insurance Company

Old Republic Insurance Company of Canada
Omega General Insurance Corporation
Optimum Assurance Agricole Inc.
Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company

PAFCO Insurance Company
Peace Hills General Insurance Company
Pearl Assurance Public Limited Company
Pembroke, compagnie d'assurance
La Personnelle, assurances générales Inc.
La Personnelle, compagnie d'assurances
Perth, Compagnie d'Assurance

Pictou County Farmers' Mutual Fire Insurance Company
 Pilot Insurance Company
 Pool Insurance Company
 Portage La Prairie Mutual Insurance Company
 Primum compagnie d'assurance
 Prince Edward Island Mutual Insurance Company
 Pro-Demnity Insurance Company
 Progressive Casualty Insurance Company
 Promutuel Gaspésie-Les Iles, Société mutuelle d'assurance générale
 Promutuel Réassurance
 Promutuel des Riverains
 Protectrice, société d'assurance
 Compagnie d'assurance Providence Washington

 Compagnie d'Assurance du Québec

 Compagnie d'Assurance Générale RBC
 Compagnie d'assurance voyage RBC
 RCA Indemnity Corporation
 Red River Valley Mutual Insurance Company
 Reliance Insurance Company
 Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances

 S & Y Insurance Company
 Safety National Casualty Corporation
 Saskatchewan Mutual Insurance Company
 Scotia Générale, compagnie d'assurance
 Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
 Seaton Insurance Company
 Securican General Insurance
 Compagnie d'Assurance Sécurité de Hartford
 Sécurité Nationale compagnie d'assurance
 Sentry Insurance
 SGI Canada
 SGI Canada Insurance Services Ltd.
 Assurances Sampo du Japon Inc.
 La Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale
 SSQ, Société d'Assurances Générales Inc.
 State Farm Fire and Casualty Company
 State Farm Mutual Automobile Insurance Company

 St. Paul Fire & Marine Insurance Company
 Sunderland Marine Mutual Insurance Company

 T.H.E. Insurance Company
 TD assurance directe inc.
 Compagnie d'assurances générales TD
 Compagnie d'assurance habitation et auto TD
 La compagnie d'assurance Temple
 Société d'Assurance TIG
 Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
 Compagnie d'Assurance Traders Générale
 Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
 Trans Global Insurance Company
 La Compagnie Travelers Garantie du Canada
 Compagnie d'assurance Triton
 Trisura Guarantee Insurance Company
 TTC Insurance Company Limited

 UAP-New Rotterdam Insurance Company N.V.
 Unifund, compagnie d'assurance
 L'Unique Assurances Générales Inc.
 United General Insurance Corporation
 Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica

 Virginia Surety Company Inc.

 Waterloo, Compagnie d'Assurance
 Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa
 Western Assurance Company
 Westland Insurance Company
 Société d'assurance Westport

 XL Insurance Company Ltd.
 Réassurance XL Amérique Inc.

 York Fire and Casualty Insurance Company

 Compagnie d'Assurance Zenith
 Zurich Compagnie d'Assurances

Conseil d'administration 2008

Diane Brickner

Présidente du conseil

Présidente,
Peace Hills General Insurance Company

Lea Algar

Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages

George Cooke

Président et chef de la direction,
Compagnie d'assurance générale
Dominion du Canada

Paul Kovacs

Président et directeur général,
SIMA

Earl McGill

*Ancien surintendant des assurances
du Manitoba (à la retraite)*

Kevin McNeil

Président et chef de la direction,
Gore Mutual Insurance Company

Lawrie Savage

Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.

Robin Spencer

Président et chef de la direction,
Aviva, Compagnie d'Assurance
du Canada

Alain Thibault

Président et chef de la direction,
Groupe TD Meloche Monnex

David Woolley

Président,
Atlantic Insurance Company Ltd.

Comités du conseil

Vérification

Earl McGill (président)
Lea Algar
Diane Brickner
Kevin McNeil
Robin Spencer

Gouvernance

et ressources humaines

Diane Brickner (présidente)
George Cooke
Lawrie Savage
Alain Thibault
David Woolley

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Darrell Leadbetter

Directeur, Recherche

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels/Personnel à temps partiel

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Vice-président, secrétaire et conseiller juridique

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

W. Alan Clark

Surintendant et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
13450, 102^e Avenue, bureau 1200
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 5X3
Tél. : 604-953-5300
Télé. : 604-953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Dennis Gartner

Surintendant des institutions financières
Ministère du Trésor de l'Alberta
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-422-1592
Télé. : 780-420-0752
www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : 306-787-7881
Télé. : 306-787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : 204-945-2542
Télé. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Bob Christie

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
Télé. : 416-590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Jean St-Gelais

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-7571
Télé. : 418-528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin Terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
Tél. : 902-424-6331
Télé. : 902-424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-6478
Télé. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Deborah McQuade

Surintendant des assurances
Ministère de la Justice
C.P. 6000, édifice du centenaire
440, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. : 506-453-2512
Télé. : 506-453-7435
www.gnb.ca

Winston Morris

Sous-ministre adjoint
Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des Terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-2570
Télé. : 709-729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3
Tél. : 867-873-7308
Télé. : 867-873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
Télé. : 867-667-3609
www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral

Julie Dickson

Surintendante
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7628
Télé. : 613-993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca